



République démocratique du Congo
PARTI SOCIAL-DEMOCRATE VERT



PSDV

Parti Politique enregistré par l'arrêté Ministériel n°25/CAB/ VPM/ MININTERSEDECAC/AOKI/136/2023 du 17 mars 2023

**DECLARATION FINALE DE LA 1^{ère} CONVENTION DU PARTI
SOCIAL-DEMOCRATE VERT TENUE A KINSHASA DU 05 AU 07
SEPTEMBRE 2023**

Nous, membres délégués du Parti Social-Démocrate Vert, PSDV en sigle, réunis en Convention, du mardi 05 au jeudi 07 septembre 2023, à Pullman Grand Hôtel Kinshasa, en vue de procéder à l'évaluation du processus électoral ;

Prenant acte des rapports reçus de nos différentes fédérations sur les opérations de dépôt des candidatures à la députation nationale et provinciale ;

Vu le communiqué de presse n°045/CENI/2023 portant convocation de l'électorat au scrutin présidentiel dans le délai constitutionnel ;

Considérant les grands enjeux politiques et géostratégiques de l'heure, en particulier l'ampleur des défis tant d'ordre social, économique que sécuritaire auxquels notre pays est confronté ;

Considérant la motion soulevée lors de la Convention invitant le Parti Social-Démocrate Vert à se prononcer sur son candidat à l'élection présidentielle de décembre 2023 ;

Reconnaissant la convergence idéologique entre notre Parti et le Président de la République, partisan de la social-démocratie en tant que socle commun des valeurs de justice sociale, de solidarité et de démocratie ;

Vu l'importance particulière qu'attache le Président de la République à la protection de l'environnement ;

Etant donné que le contexte actuel nécessite un leadership éclairé au sommet de l'Etat afin de relever efficacement ces multiples défis ;

Reconnaissant que le Président de la République, par son excellente prestance à la tête de notre pays, a fait preuve de stature de Chef d'Etat, au regard de grandes œuvres accomplies lors de son premier mandat et des réalisations en cours, notamment, sur les plans politique, économique, social et écologique ;

Considérant le dynamisme performant déployé par le Chef de l'Etat sur le plan diplomatique en vue du rayonnement international de notre pays ;

Avons pris, au terme de ces assises, deux résolutions majeures suivantes :

1. Poursuivre notre participation au processus électoral jusqu'à son terme ;
2. Faire du Chef de l'Etat le candidat du Parti au prochain scrutin présidentiel, partant, l'invitons solennellement et respectueusement à faire acte de candidature pour sa réélection à la magistrature suprême.

Fait à Kinshasa, le 07 septembre 2023